03 avril 2023

ACTUALITÉS APPRENTIS

A la une :

- Aide au permis de conduire accordée aux jeunes en apprentissage (financement ETAT et CTG)
- Primes CTG: Aide au logement / prime apprentissage

AIDE AU PERMIS

(Financé par l'Etat et la CTG)

A SAVOIR

Elle est accordée **SANS** condition de ressources à **tous les apprentis d'au moins 18 ans désirant passer le permis** (*voir les conditions précises*).

Nul besoin de justifier de déplacements dans le cadre de son apprentissage (Centre de formation / Employeur).

De plus, cette réforme prévoit que l'âge maximum pour lequel le jeune peut s'inscrire en apprentissage passe de 26 ans à 30 ans. **L'aide pour le permis de conduire permet donc à plus d'apprentis d'en bénéficier**.

1- CONDITIONS D'ATTRIBUTION

⇒ **Avoir au moins 18 ans**

⇒ **Être inscrit en apprentissage**

⇒ **S'inscrire dans une auto-école pour obtenir le permis B**

⇒ Pas de condition de ressources : Elle n'est d'ailleurs pas prise en compte comme un revenu (elle n'est donc pas à déclarer)

⇒ Pas besoin de justifier de la nécessité du permis dans le cadre de l'apprentissage ou autre.

2- MONTANT ACCORDÉ

⇒ **Le montant de l'aide est de 600 euros pour tous** (quel que soit le coût de votre permis)

⇒ L'aide ne sera accordée qu'une fois par apprenti

⇒ Il est possible de cumuler l'aide de 600 euros avec d'autres comme celle de la CTG.

3- MODALITÉS D'ATTRIBUTION

⇒**TÉLÉCHARGER ET REMPLIR** le formulaire de demande ci-joint : *demande-aide-permis-apprenti-1.pdf (aide-sociale.fr)*

⇒ **JUSTIFIER les frais avec une facture de l'auto-école** : Soit une facture non acquittée ou payée depuis moins de 12 mois à compter de la demande

⇒ **JOINDRE** une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour valide).

⇒**DÉPOSER** votre dossier sur la plateforme de la CTG: https://subventions.ctguyane.fr

PRIMES CTG:
PRIME APPRENTISSAGE
ET
AIDE AU LOGEMENT

A NE PAS MANQUER

IMPORTANT

Dans le cadre de votre première année d'apprentissage, la Collectivité Territoriale de Guyane (C.T.G), vous donne un coup de pouce, et vous permet de **bénéficier d'une indemnité de 600€ pour vous aider à financer vos dépenses**.

Pour cela, il vous suffit de faire vos demandes via la plateforme de la CTG: https://subventions.ctguyane.fr

Pièces justificatives à fournir:

- ⇒ **Contrat d'apprentissage,**
- ⇒ **Pièce d'identité,**
- ⇒ **Justificatif de domicile,**
- ⇒ **RIB,**
- ⇒ **Attestation d'assiduité du CFA.**

Vous pouvez également prétendre à une **aide au logement** d'un montant de **600€.**

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Collectivité Territoriale de Guyane

03 avril 2023

ACTUALITÉS APPRENTIS

A la une :

- Aide au permis de conduire accordée aux jeunes en apprentissage (financement ETAT et CTG)
- Primes CTG: Aide au logement / prime apprentissage

AIDE AU PERMIS

(Financé par l'Etat et la CTG)

A SAVOIR

Elle est accordée SANS condition de ressources à tous les apprentis d'au moins 18 ans désirant passer le permis (voir les conditions précises).

Nul besoin de justifier de déplacements dans le cadre de son apprentissage (Centre de formation / Employeur).

De plus, cette réforme prévoit que l'âge maximum pour lequel le jeune peut s'inscrire en apprentissage passe de 26 ans à 30 ans. L'aide pour le permis de conduire permet donc à plus d'apprentis d'en bénéficier.

1- CONDITIONS D'ATTRIBUTION

⇒ Avoir au moins 18 ans

⇒ Être inscrit en apprentissage

⇒ S'inscrire dans une auto-école pour obtenir le permis B

⇒ Pas de condition de ressources : Elle n'est d'ailleurs pas prise en compte comme un revenu (elle n'est donc pas à déclarer)

⇒ Pas besoin de justifier de la nécessité du permis dans le cadre de l'apprentissage ou autre.

2- MONTANT ACCORDÉ

⇒ Le montant de l'aide est de 600 euros pour tous (quel que soit le coût de votre permis)

⇒ L'aide ne sera accordée qu'une fois par apprenti

⇒ Il est possible de cumuler l'aide de 600 euros avec d'autres comme celle de la CTG.

3- MODALITÉS D'ATTRIBUTION

⇒TÉLÉCHARGER ET REMPLIR le formulaire de demande ci-joint : demande-aide-permis-apprenti-1.pdf (aide-sociale.fr)

⇒ JUSTIFIER les frais avec une facture de l'auto-école : Soit une facture non acquittée ou payée depuis moins de 12 mois à compter de la demande

⇒ JOINDRE une copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou titre de séjour valide).

⇒DÉPOSER votre dossier sur la plateforme de la CTG: https://subventions.ctguyane.fr

PRIMES CTG:
PRIME APPRENTISSAGE
ET
AIDE AU LOGEMENT

A NE PAS MANQUER

IMPORTANT

Dans le cadre de votre première année d'apprentissage, la Collectivité Territoriale de Guyane (C.T.G), vous donne un coup de pouce, et vous permet de bénéficier d'une indemnité de 600€ pour vous aider à financer vos dépenses.

Pour cela, il vous suffit de faire vos demandes via la plateforme de la CTG: https://subventions.ctguyane.fr

Pièces justificatives à fournir:

- ⇒ Contrat d'apprentissage,
- ⇒ Pièce d'identité,
- ⇒ Justificatif de domicile,
- ⇒ RIB,
- ⇒ Attestation d'assiduité du CFA.

Vous pouvez également prétendre à une aide au logement d'un montant de 600€.

GOUVERNEMENT
Liberté
Égalité
Fraternité

Collectivité Territoriale de Guyane